



Mode d'emploi 2026-2027

Salles

Municipales



Pôle Convivialité - PAD

(plateforme administrative dédiée)

Centre municipal de la Vénerie - 49, rue de Groussay 78120 Rambouillet

01 75 03 42 70 - poleconvivialite.pad@rambouillet.fr

Salle de la Guirlande de Julie

Sente de la Corne (accès par le 9/11, rue de Gaulle)



Capacité d'accueil

Assis ou debout : 19 personnes

Superficie

50 m²

Équipements

- Tables rectangulaires et chaises pour 19 personnes
- Écran de projection

Équipements de cuisine

- Réfrigérateur

Tarification 2026/2027		
Rambolitains	Non Rambolitains	Syndics et copropriétés
37.50 €	64 €	121 €

Chèque de cautionnement

121 €

Gratuit pour les associations rambolitaines, organismes à caractère social et syndicats intercommunaux (dans la mesure des disponibilités).





Capacité d'accueil

Assis : 100 personnes ou debout : 190 personnes

Superficie

140 m²

Équipements

- Tables rectangulaires et chaises pour 100 personnes,
- sono, 2 micros HF et 2 micros filaires,
- 1 écran pour projection, 1 vidéo projecteur

Équipements de cuisine

- Plaques chauffantes, four, réfrigérateur
- Niveau sonore limité à 90 dB

Tarification 2026/2027		
Rambolitains	Non Rambolitains	Syndics et copropriétés
233 €	437 €	121 €

Chèque de cautionnement

848 €

Gratuit pour les associations rambolitaines, organismes à caractère social et syndicats intercommunaux (dans la mesure des disponibilités).



Salle Saint-Hubert

Avenue Georges-Pompidou



Capacité d'accueil

Assis : 60 personnes ou debout : 70 personnes

Superficie

120 m²

Équipements

- 4 tables rectangulaires et 40 chaises
- 1 écran pour projection

Tarification 2026/2027		
Rambolitains	Non Rambolitains	Syndics et copropriétés
102 €	186 €	121 €

Chèque de cautionnement

358 €

Gratuit pour les associations rambolitaines, organismes à caractère social et syndicats intercommunaux (dans la mesure des disponibilités).



Salle Patenôte

64, rue Gambetta



Capacité total d'accueil incluant la mezzanine

Assis : 500 personnes ou debout : 1164 personnes

Capacité de la mezzanine

Maximum 100 personnes

Superficie

715 m²

Équipements

- Tables rectangulaires et chaises pour 500 personnes,
- sono, 2 micros HF et 2 micros filaires,
- 1 écran pour projection, 1 vidéo projecteur

Équipements de cuisine

- Plaques chauffantes, four, 1 double réfrigérateur, lave-verres
- Niveau sonore limité à 90 dB

Tarification 2026/2027		
Rambolitains	Non Rambolitains	Syndics et copropriétés
873 €	1 555 €	121 €

Chèque de cautionnement

1397 €

Gratuit pour les associations rambolitaines, organismes à caractère social et syndicats intercommunaux (dans la mesure des disponibilités).



Infos pratiques

Réservations

Pôle convivialité – PAD (plateforme administrative dédiée)

Rez-de-chaussée du Centre municipal de la Vénérerie

✉ 49, rue de Groussay - 78120 Rambouillet

☎ 01 75 03 42 70

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

La demande se fait par écrit, en remplissant le formulaire sur le site internet de la ville :



*Flashez le QR Code avec votre smartphone
ou rendez-vous sur le site de la ville à cette adresse :
<https://rambouillet.fr/mes-demarches-en-ligne/reservation-de-salle>*

L'ouverture des réservations se fait à partir du mois de septembre de l'année en cours.

La demande de prêt se fait quatre mois avant l'évènement, hors évènement nécessitant l'intervention d'un prestataire (conférencier, traiteur, ...).

Les clés sont à prendre et à restituer auprès de la PAD, ainsi que la mallette permettant le fonctionnement du système audiovisuel des salles Vernes et Patenôtre.

À tout moment la commune reste prioritaire de l'utilisation des salles municipales, au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées.



Repas



Réunion



Conférence



Expositions

Mesures de sécurité

Numéros d'urgence



SAMU



Police



Pompiers



Toutes urgences

En cas de problème technique,

en dehors des horaires d'ouverture de la PAD, vous pouvez contacter :

- pour les salles Vernes et Patenôte, le **06 01 07 19 49**
- pour les salles Saint Hubert et Guirlande-de-Julie, le contremaître d'astreinte au **06 80 71 70 52**.

Plan vigipirate

- Être en mesure d'alerter les secours
- Filtrer les accès et inspecter visuellement les sacs
- Surveiller les accès et les zones de livraison en amont de la manifestation
- Éviter la concentration de public devant les accès du bâtiment

Réglementation

La salle est accessible le jour de la réservation et aux horaires prévus dans le contrat.

- Les horaires d'occupation des salles municipales sont de 8h à 2h - De 19h à 2h pour la salle Saint-Hubert (salle propre et rangée), sauf vacances scolaires (pas de location).
- Le nettoyage de la salle est à la charge de l'organisateur.
- Les animaux sont interdits.
- Les salles Patenôte et Vernes sont équipées d'un limiteur de son, qui au-delà des 90Db entraîne l'extinction électrique.
- Salle Patenôte : la réglementation impose à l'organisateur d'un spectacle la présence d'un SSIAP 1, à la charge de l'organisateur. Se référer au règlement intérieur des salles municipales, adressé avec chaque réservation et affiché dans les salles.

Pièces à fournir

- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile Organisateur »
(souscription auprès de l'assurance du choix de l'organisateur)
- Copie de la pièce d'identité du signataire
- Chèque du montant du prêt à l'ordre du Trésor Public
- Chèque de cautionnement à l'ordre du Trésor Public



GROUSSAY

GRENOUVILLIERS

Rambouillet
www.rambouillet.fr

1. Salle Patenôtre
2. Salle Vernes
3. Salle Saint-Hubert
4. Salle Guirlande de Julie

FOCH

LA LOUVIERE

CENTRE VILLE

PETIT PARC

LA GARENNE

RACINAY